

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 septembre 2012**

CP 12/09-05

*L'an deux mil douze, le 17 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**AMENAGEMENT DES RD 48, RD 115 et RD 820/RD 20  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 48, RD 115 et RD 820/RD 20.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 20 août 2012, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants, pour les RD 48 et RD 115 : prix des prestations 100 % et pour la RD 820/RD 20 : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 20 août 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés d'aménagement des RD 48, RD 115 et RD 820/RD 20 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 48 – PR 0+000 à 0+885 – Reprofilement de chaussée - DUNES

Montant : 103 725,00 € HT  
Délai d'exécution : 2 semaines  
Attributaire : EIFFAGE TP SO (82)

RD 115 – PR 39+367 à 29+885 – Reprofilement de chaussée – ST ETIENNE DE TULMONT

Montant : 244 330,80 € HT  
Délai d'exécution : 3 semaines  
Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 820/RD 20 – PR 5+875 – Aménagement de carrefour – MONTPEZAT DE QUERCY

Montant : 224 110,80 € HT  
Délai d'exécution : 6 semaines  
Attributaire : ERGS (81)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,